

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située 14, allée Cazot à Saint Genis Laval et appartenant aux époux Pourrier.

La parcelle, qui couvre une superficie de 57 mètres carrés, est nécessaire à l'élargissement de l'allée Cazot.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait cédée à titre gracieux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,